



**Procès-verbal de la deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 21 février 2024 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.**

---

## **PRÉSENCES**

### **Membres avec droit de vote :**

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2025)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2025)
M. Xavier Mercier-Méthé	Vice-président (2024)
M. Mathieu Montégiani	Administrateur coopté (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
Mme Marilyn Wellman	Administratrice (2024)

### **Membre sans droit de vote**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

## **ABSENCES**

Mme Ludivine Liberge	Administratrice cooptée (2024)
Mme Estelle Lacourse-Dontigny	Administratrice (2025)

## **IL Y A QUORUM**

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
Mme Véronique Demers	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 citoyens sont présents et 4 sont en visioconférence.

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024
4. Fonctionnement du conseil de quartier
5. Période d'information du conseiller municipal
6. Période de questions et commentaires des citoyens
7. Dossiers particuliers du conseil de quartier
  - Séances d'échanges sur l'habitation
8. Comités du conseil de quartier (suivi)
9. Trésorerie
10. Correspondance
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### 1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 04.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE par M. Sylvain Simoneau, appuyée par Mme Marilyn Wellman, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter l'adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024 à la prochaine assemblée du conseil de quartier, prévue le mercredi 20 mars 2024.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, appuyée par M. Mathieu Montégiani, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2023.

#### 4. Fonctionnement du conseil de quartier

**Assemblée générale annuelle du conseil de quartier** — Discussion concernant la répartition des tâches de rédaction et révision du rapport annuel 2023.

- Mme Myriam Nickner-Hudon prévoit de résumer les procès-verbaux de l'hiver et du printemps 2023. Un autre membre du conseil de quartier (à confirmer) s'occupera de résumer les procès-verbaux de l'automne 2023.
- M. Sylvain Simoneau s'occupera de la partie 1.
- M. Xavier Mercier-Méthé propose de s'occuper de la relecture du rapport annuel.
- Mme Marilyn Wellman va s'occuper des états financiers.
- La répartition des autres tâches se fera par courriel.

#### 5. Période d'information du conseiller municipal

**Réaménagement de rues** — Les concepts finaux des rues Bagot, Boisseau et Saint-Benoit seront bientôt dévoilés. Le Bureau Info-Chantier sera ouvert pour informer les citoyens sur la transformation de ces rues.

**Habitation** — Un taux d'inoccupation des logements compris entre 3% et 5% constitue un bon équilibre, indique le conseiller Lachance. Toutefois, la Basse-Ville affiche un taux d'inoccupation de 0,7%. Le loyer moyen actuel est de 849\$, alors qu'il était de 794\$ en 2022.

La Ville de Québec veut se doter d'un plan de match pour accélérer les mesures de contrôle sur l'hébergement touristique de type Airbnb, et ainsi protéger plus de logements pour la population locale. Par exemple, dans le quartier Saint-Roch, plus de 1400 logements sont protégés de la location à court terme, dans le cadre du PPU (Plan particulier d'urbanisme).

Dans le cadre du [Forum sur l'habitation](#), qui s'est déroulé le même jour que cette séance du conseil de quartier. La Ville de Québec a annoncé qu'elle offre un crédit de taxes lié à la revitalisation de certains secteurs (PPU), comme l'entrée du quartier Saint-Roch et le [pôle urbain Wilfrid-Hamel — Laurentienne](#).

**Enfouissement des fils** — En réponse à la demande de M. Marc-André Beauchemin, administrateur, le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance précise qu'il ne sera pas possible pour la ville de Québec de créer une structure semblable à Montréal visant l'enfouissement des fils électriques. M. Lachance indique que ce travail relève des entreprises de réseau techniques urbain (électricité, communications).

**Boulevard Charest Ouest, secteur industriel Saint-Malo** — M. Pierre-Luc Lachance informe qu'il n'y aura finalement pas de changement réglementaire sur le boulevard Charest Ouest (dans le secteur de l'Arsenal Distillerie).

## 6. Période de questions et commentaires du public

**Pôle urbain Wilfrid-Hamel — Laurentienne.** Un citoyen exprime que les critères écologiques semblent être balayés du revers de la main dans le développement du pôle urbain Wilfrid-Hamel — Laurentienne et donner les coudées franches aux promoteurs immobiliers. Le conseiller M. Pierre-Luc Lachance souligne que ce n'est pas un « bar ouvert » pour les promoteurs et que des critères d'impact des projets seront évalués.

**Réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest** — Un citoyen déplore le sens unique qui sera en vigueur prochainement, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest. M. Pierre-Luc Lachance indique que le RTC s'est engagé à consulter la population sur les trajets modifiés proposés.

M. Lachance ajoute que la résidence pour personnes âgées Bien vivre chez soi aura désormais un arrêt de bus juste à côté. L'arrêt de bus de Saint-Ambroise coin Saint-Vallier en direction Est sera déplacé d'à peine 28 mètres. Le conseiller Lachance rappelle que le but du projet est d'améliorer le verdissement (une priorité pour 78% des répondants au sondage sur le projet), la circulation piétonne, la santé et sécurité des gens.

**Stationnement sur rue et enregistrement des chats** — Un citoyen critique le manque de stationnements dans le quartier et l'enregistrement obligatoire pour les chats (à partir du 20 mars 2024), afin de mieux contrôler la population féline. Le conseiller Lachance souligne que la Ville a dû ajouter 680 000\$ pour la gestion animalière, et que 80% des coûts sont associés à la gestion des chats.

**Enfouissement des fils électriques** — M. Xavier Mercier-Méthé suggère d'installer à la place des disgracieux poteaux de bois, des poteaux en composite et lorsque c'est possible, de faire une rationalisation des poteaux. M. Lachance ne peut se prononcer sur cette question très technique à propos des poteaux en composite. Concernant la rationalisation, il répond que la Ville de Québec envisage cette solution à chaque projet, mais il en coûte plus de 20 000\$ par déplacement de poteau.

## 7. Dossiers particuliers du Conseil de quartier

**CVGMR** — M. Parish souhaite représenter le conseil de quartier de Saint-Sauveur pour siéger au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la ville de Québec

### **RÉSOLUTION 24-02-01**

**Concernant la nomination d'un représentant du conseil de quartier de Saint-Sauveur au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la ville de Québec (CVGMR)**

CONSIDÉRANT la participation du conseil de quartier de Saint-Sauveur au projet Mon environnement ma santé dont le rapport final a été publié en 2023 et qui portait sur la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT que l'incinérateur de la Ville de Québec est une source de polluant atmosphérique et que ces émissions excèdent occasionnellement les limites autorisées;

CONSIDÉRANT l'intérêt général des administrateurs envers la protection de l'environnement dont la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'un des cinq postes de Représentant des citoyens serait disponible;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Michael Parish comme citoyen pour représenter le Conseil de quartier de Saint-Sauveur au CVGMR;

SUR UNE PROPOSITION de Marilyn Wellman, DUMENT APPUYÉE par Mathieu Montegiani, IL EST RÉSOLU de nommer M. Michael Parish, représentant du Conseil de quartier de Saint-Sauveur du Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la ville de Québec (CVGMR).

ADOPTÉ À L'UNIMITÉ

**Secteur du Bas-Bijou** — Après avoir été interpellé à quelques occasions par des citoyens et organismes communautaires représentant le secteur Bas-Bijou (délimité par les boulevards Charest et Langelier, le coteau Ste-Geneviève et la rue de l'Aqueduc), notamment lors de la présentation des résultats d'une consultation le 18 octobre 2023. Les administrateurs et administratrices du conseil conviennent d'appuyer les citoyens dans leurs démarches visant à améliorer :

- L'accès à des espaces verts et terrains de jeux de qualité ;
- L'accès à des commerces de proximité ;
- La vitalité du centre communautaire Edouard-Lavergne.

### **RÉSOLUTION 24-02-02**

**Concernant l'appui du Conseil de quartier de Saint-Sauveur aux demandes et démarches des citoyens et organismes communautaires du secteur du Bas-Bijou**

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation communautaire présenté à l'assemblée du conseil du 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que les citoyens du secteur du Bas-Bijou sont mobilisés depuis plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un terrain de jeux complet et accessible en tout temps dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le Centre Édouard-Lavergne n'est pas utilisé à son plein potentiel;

SUR UNE PROPOSITION de Xavier Mercier-Méthé, DUMENT APPUYÉE par Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU

- De réitérer l'appui du conseil de quartier de Saint-Sauveur à la mobilisation citoyenne pour la valorisation du Centre Édouard-Lavergne et de son terrain de jeux;
- De demander à la Ville de Québec de présenter aux citoyens mobilisés du secteur du Bas-Bijou les interlocuteurs privilégiés et les programmes qui permettraient de les appuyer dans leur démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. Comités du conseil de quartier (suivi)

**Table de concertation Vélo** — M. Sylvain Simoneau, secrétaire, va revenir avec plus de détails sur le corridor Vélo-Cité Charlesbourg, le corridor Vélo-Cité en général et l'aménagement cyclable dans le Vieux-Québec. Beaucoup de gens passionnés surveillent les projets à venir.

M. Simoneau a demandé si le déploiement des vélos électriques de la Ville de Québec, [ÀVélo](#), peut être réalisé plus tôt en raison du temps doux généralisé. Le conseiller Pierre-Luc Lachance fait remarquer qu'il faut jouer de prudence avec les batteries des vélos en contact avec le froid. Il est donc préférable de ne pas les exposer avant le début officiel de la saison, le 1er mai 2024. Pour la saison 2023, plus de 680 000 déplacements ont été effectués à l'aide du service de vélopartage à assistance électrique.

## 9. Trésorerie

Après une rencontre avec la Caisse Desjardin, Mme Nickner-Hudon indique avoir obtenue les relevés bancaires de la dernière et code d'accès permettant à Mme Wellman de compléter la mise à jour de la trésorerie.

Mme Marilyn Wellman, trésorière, informe que le solde du compte au 29 décembre 2023 était de 3515,89\$. Le conseil de quartier a reçu une subvention de fonctionnement de la Ville de Québec. Le rapport d'impôt ainsi que les états financiers de l'année 2023 devront être réalisés d'ici le 31 mars 2024.

**Publicité** — Le conseil de quartier a reçu la facture pour l'abonnement de MonQuartier.Quebec pour le service de publicité pour l'année 2024. Les administrateurs conviennent de renouveler

### **RÉSOLUTION 24-02-03**

#### **Concernant le renouvellement de l'abonnement à Monsaintsauveur**

SUR UNE PROPOSITION de Mathieu Montégiani, DÛMENT APPUYÉE par Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU de payer de 402,41 \$ pour le renouvellement de l'abonnement à Monsaintsauveur pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Rédaction du procès-verbal**

### **RÉSOLUTION 24-02-04**

Considérant la résolution 24-01-05 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Mathieu Montégiani DÛMENT APPUYÉE PAR Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU de verser 120 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 21 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. Correspondance**

s.o.

**11. Varia**

M. Frédéric Paquet indique qu'il prévoit déménager à Montréal et ne pourra donc pas présenter sa candidature pour la prochaine année.

C'est aussi le Mois Multi et le Mois de l'histoire des Noirs.

**12. Levée de l'assemblée**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 20 mars 2024.

**Mme Myriam Nickner-Hudon**

Présidente

**M. Sylvain Simoneau**

Secrétaire